

## 5.1.5 Affaire du Coral en 1982

*Quand l'innovation ne protège pas les plus fragiles.*

### Lieux de vie ?

Dans les années 1970, dans la mouvance anti institutionnelle et de l'antipsychiatrie, des initiatives, alternatives aux établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires traditionnels, sont apparues sur le territoire.

Inspirées par celles inventées par Fernand Deligny ou Maud Mannoni, ces nouvelles formes d'accueil ont été initiées, souvent en milieu rural, dans un **esprit libertaire post 68**.

Leurs créateurs proposaient un accueil, en petit effectif, le plus souvent dans leur habitation personnelle à destination d'enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance, de personnes (enfants et adultes) en situation de handicaps ou victimes d'addictions.

### L'affaire du Coral

Cette affaire, du nom d'un lieu de vie installé dans le Gard et fondé par un éducateur : Claude Sigala, a éclaté en septembre 1982, soit 5 ans après l'ouverture du lieu de vie. Une femme qui habitait près du Coral recueille des enfants qui s'étaient enfuis. Ces derniers rapportent qu'ils sont les victimes de pratiques pédophiles. Les parents des enfants déposent une plainte dans une gendarmerie du Gard. Après une descente de la gendarmerie dans le lieu de vie, Claude Sigala, Alain Chiapello le psychiatre du Coral et Jean-Noël Bardy sont inculpés par le juge d'instruction Michel Salzmann.



*Le fondateur Claude Sigala*

A l'issue des procédures judiciaires, Claude Sigala est condamné à trois ans de prison, dont un avec sursis pour « attentats à la pudeur sans violence sur mineurs de moins de 15 ans ». En appel, la peine est réduite à 30 mois de prison avec sursis.

Son épouse et le médecin psychiatre Alain Chiapello sont relaxés. Trois autres éducateurs du Coral font l'objet de condamnations à trois ans de prison, dont un avec sursis. Un autre animateur est condamné à dix-huit mois de prison ferme. Au total, sept des dix inculpés sont condamnés.

Jean-Noël Bardy, éducateur du Coral, avouera des relations sexuelles avec un résident du lieu de vie, ajoutant que ces ébats faisaient partie d'une nouvelle sorte de thérapie...

L'immense médiatisation de cette affaire a résulté de la mise en cause de nombreuses personnalités des milieux intellectuels et d'hommes politiques proches du pouvoir en place, accusés de participer à des « ballets roses ». Même si l'ensemble de ces « révélations » se sont avérées, plus tard, infondées, l'emballement médiatique provoqué a été considérable et c'est le concept même des lieux de vie qui a été considéré comme à l'origine de ces comportements, à l'époque délictueux.

Lors du procès correctionnel, en 1986, aucune personnalité n'a été poursuivie.

## **Les conséquences de cette affaire pour la protection des personnes fragiles :**

Dès 1982, Georgina Dufoix, alors Secrétaire d'Etat à la famille, envisageait la nécessité d'un agrément des lieux de vie afin de pouvoir exercer un contrôle sur leurs fonctionnements.

En raison du contexte créé par l'affaire du Coral, cette circulaire ne sera pas publiée, mais une série de textes le seront en 1983 afin de prévenir la maltraitance des enfants.

Ce n'est que 20 ans après l'affaire, que la loi du 2 janvier 2002, portant rénovation de l'action sociale et affirmant le respect des droits essentiels des personnes relevant de cette action sociale, a intégré les lieux de vie dans l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux, les soumettant à une procédure d'autorisation et de contrôle.

Un processus bien long pour garantir les droits des personnes rendues fragiles en raison de leur âge ou de leur handicap, à la protection de leur intégrité physique et psychique !

*Rédigé par Bernard DELANGLADE novembre 2019*

## **Nos sources :**

- Wikipédia : lieux de vie et d'accueil : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Lieu\\_de\\_vie\\_et\\_d%27accueil](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lieu_de_vie_et_d%27accueil)
- Wikipédia : affaire du Coral : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire\\_du\\_Coral](https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_du_Coral)
- « La renaissance des lieux de vie », Lien social n° 887, 18 septembre
- « Les lieux de vie : de l'utopie à la reconnaissance institutionnelle », Lien social, n° 756, 9 juin 2005